



Regroupe les Grands Blessés du Rugby

Siège Social : 18, rue Edmond Michelet – 46200 SOUILLAC

<https://res.asso.fr>

Lettre d'information : 4^{ème} trimestre 2020

Vœux

Enfin ! Cette fichue année 2020 se termine, mais on ne sait pas quand cette satanée Covid-19 sera derrière nous ! Souhaitons que les nouveaux vaccins ou traitements seront suffisamment efficaces pour nous permettre de sortir de cette crise sanitaire, économique et sociale !

Même si les blessés semblent avoir été relativement épargnés par cette pandémie (voir plus loin) la vie de notre association a été perturbée. Ce fut un crève-cœur de devoir annuler le rendez-vous annuel qu'est notre assemblée générale et qui est pour beaucoup d'entre nous le seul moment de se retrouver.

Pour pallier ce manque, vous avez été informés que quelques uns d'entre nous ont mis en place des séances de visioconférence : on l'évoque dans cette Lettre d'Information. N'hésitez pas à participer aux prochaines sessions qui seront proposées : la connexion est simplissime et ne réclame aucune compétence particulière

Malgré cela, on va garder notre optimisme : la date du 11 septembre 2021 a déjà été retenue pour notre prochaine assemblée générale.

En attendant des jours meilleurs, nous vous souhaitons de passer les meilleures fêtes possible, pour Noël et cette Fin d'Année avec vos proches, tout en restant prudents en en vous protégeant.



Des nouvelles de nos adhérents

Nous avons appris que Jean-Luc LUYE (Béarn) a eu la douleur de perdre récemment son frère ainé qui était également sa tierce-personne. Il est depuis hébergé chez sa sœur. Heureusement, la solidarité familiale n'est pas un vain mot !

Dans la dernière Lettre d'Information du 3^{ème} trimestre, nous nous réjouissons de n'avoir eu connaissance d'aucun cas de Covid-19 parmi nos adhérents. Nous avons appris ensuite que notre ami Vincent DESTIZON (Côte Basque-Landes) avait été testé positif dans la seconde quinzaine de septembre, tout comme son épouse et ses deux enfants. Heureusement, cela n'a nécessité aucune hospitalisation et tout semble être rentré dans l'ordre.

Pas de nouvelles alarmantes de la part des autres blessés, donc... **bonne nouvelle !**

Nicolas Crubilé lauréat coup de cœur des Trophées du Rugby Amateur

Blessé en 2006 à l'âge de 20 ans, Nicolas CRUBILÉ (Pyrénées) n'a jamais renoncé à sa passion pour le rugby. Malgré son handicap il a suivi avec succès tout le cursus de formation pour parvenir à son objectif : entraîner un club. Ses compétences à la tête du club de Beaumont-de-Lomagne lui ont valu d'être reconnu et de devenir lauréat des "Trophées du Rugby Amateur" de Tarn-et-Garonne.



Photo DDM/REPRO

Suite à cette distinction, LA DÉPÊCHE DU MIDI lui a consacré un article que vous retrouverez sur notre site :

<https://res.asso.fr/crubile-nicolas>

Quand le magazine RUGBY MAG, revue officielle de la Fédération Française de Rugby, réservait encore à chacune de ses parutions une page à la Fondation Ferrasse/FFR et à ses blessés, un article avait été consacré à la reconversion de Nicolas. Vous pouvez retrouver sa transcription sur le site de la Fondation grâce au lien ci-dessous :

<http://www.fondation-ferrasse.org/actualites/2014/07/15/149/>

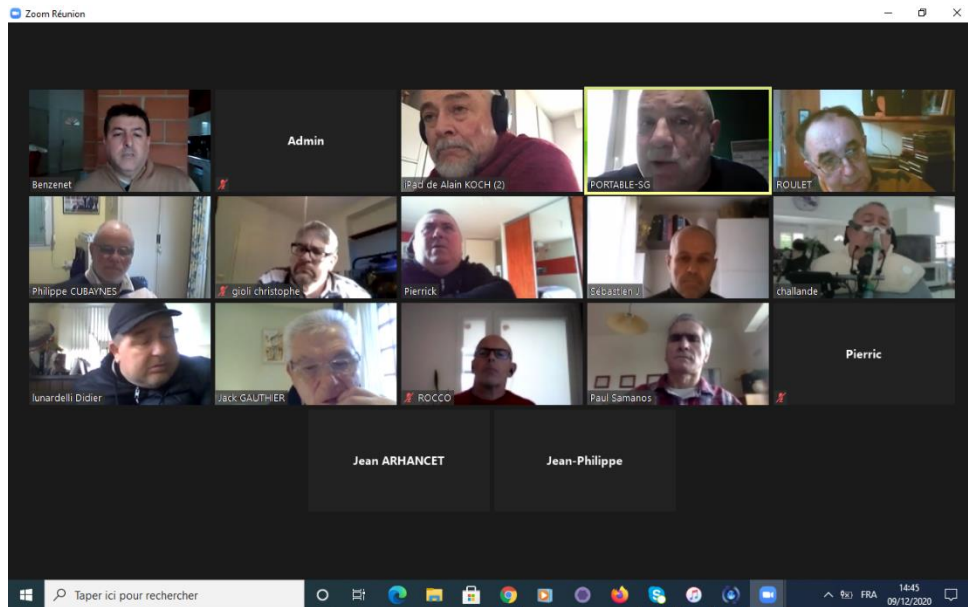
Félicitations à Nicolas !



Mise en place de visioconférences

À la lecture de vos messages électroniques, vous avez été informés de la mise en place de visioconférences permettant de mettre en contact les Grands Blessés du Rugby. Cette initiative revient à Alexandre BENZENET et Alain KOCH et la réalisation a été possible grâce à l'assistance technique de Pierric GERBIER (administrateur à la Fondation Ferrasse/FFR).

Ce type de rencontre permet d'échanger et a l'avantage de pouvoir mettre un visage sur des noms. Trois sessions ont déjà eu lieu, les 8, 9 et 16 décembre (une autre est programmée le 23 décembre) et vous avez sans doute reçu les comptes-rendus qu'en a fait Alain KOCH.



Capture d'écran de la visioconférence du mercredi 9 décembre

Carte grise véhicules aménagés

Au cours d'une de ces visioconférences a été évoqué les difficultés rencontrées par certains d'entre nous à l'occasion du contrôle technique de leur véhicule aménagé. Après recherches sur Internet, il semblerait en effet que ce soit la conséquence de la nouvelle réglementation appliquée aux contrôles techniques mise en place depuis 2018.

Nous avons trouvé deux publications (il y en a d'autres) qui peuvent vous éclairer sur ce sujet.

Source 1 : **Site de l'APF Haute Garonne**

<http://dd31.blogs.apf.asso.fr/apps/print/131838>

Véhicules aménagés pour fauteuil roulant (transport ou conduite) : attention au contrôle technique ! (09/11/2020)

Il n'est désormais plus possible d'obtenir un avis favorable du contrôle technique si la carte grise ne comporte pas la mention « handicap ».



Lorsque la mention « handicap » ne figure pas sur la carte grise d'un véhicule aménagé pour fauteuil roulant (transport ou conduite), le contrôle technique mentionne un point de défaillance majeur. Cela signifie que la carte grise doit être mise à jour

Procédure pour se mettre en ordre en cas de véhicule aménagé

Afin de pouvoir passer le contrôle technique, les véhicules aménagés handicap doivent obtenir une Réception à Titre Isolé du côté de la DREAL ou DRIEE (Paris). Cette procédure a pour but de vérifier que les transformations ont été faites dans les règles de l'art.

Afin de pouvoir obtenir cette RTI, il faut obtenir des attestations officielles de la part de la société qui a effectué les transformations. La réception à titre isolé en poche, il *suffit* alors de soumettre un dossier de changement de carte grise suite à des modifications techniques. Un nouveau certificat d'immatriculation est alors émis, avec la mention handicap. Ce qui permet d'obtenir enfin le contrôle technique.

Certains propriétaires qui ont transformé leur véhicule il y a longtemps ne sont pas toujours en mesure de récupérer leurs documents : destruction des archives par les sociétés après un certain nombre d'années, véhicules VASP importés, ou achetés d'occasion.

Carte grise handicap : des solutions de type système D

Les infortunés qui se trouvent bloqués doivent trouver un plan B. Certains ont eu la chance de bénéficier de la compréhension de leur centre de contrôle technique. D'autres ont obtenu une dérogation via un député. Mais le problème n'est pas réglé pour autant. C'est pourquoi des associations dont APF France Handicap ont pris contact avec la délégation ministérielle à l'accessibilité afin de trouver une solution de fond.

APF France Handicap propose notamment de mettre en place une procédure qui permettrait à des professionnels de vérifier un véhicule et de remettre une attestation de conformité lorsqu'il est en ordre.



Source 2 : **Site IMMAT FACILE**

<https://www.immat-facile.fr/2020/10/15/chauffeurs-handicape-actualisation-carte-grise/>

Chauffeurs handicapés : pensez à actualiser votre carte grise (15/10/2020)

Une personne reconnue en situation de handicap doit faire porter cette mention sur sa carte grise et adapter son véhicule en fonction de son handicap.

Mention handicap sur la carte grise

Depuis 2018, une nouvelle loi impose aux personnes en situation de handicap et en fauteuil roulant de faire indiquer sur leur carte grise la mention « handicap ».

Cette opération consiste à rendre visible sur le certificat d'immatriculation le changement effectué sur son véhicule afin d'être en règle.

Les ajouts d'équipements pour une personne en situation de handicap entrent dans la catégorie des « modification du poids à vide » du véhicule.

Exemples de modifications d'équipements pour les chauffeurs handicapés :

- suppression du siège conducteur
- disparition des pédales
- embrayage et accélérateur deviennent des commandes au volant
- reconnaissance vocale pour certaines commandes comme par exemple les clignotants et le klaxon.

Comment modifier le certificat d'immatriculation ?

Pour modifier le certificat d'immatriculation en tant que chauffeur handicapé, il vous suffit de prendre contact avec l'[agence nationale des titres sécurisés](#) (ANTS).

Cette démarche peut se faire directement en ligne sur le site ANTS, en vous identifiant via [France Connect](#).

Des points numériques sont également mis à votre disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Ils vous permettent de réaliser toutes vos démarches administratives en ligne, sans avoir besoin de s'équiper d'un ordinateur chez soi.

Carte grise pour chauffeurs handicapés : quels sont les avantages ?

Il est fortement recommandé, en tant que chauffeur handicapé, de mettre à jour sa carte grise. De plus, cela permet d'obtenir des avantages.

Des aides financières peuvent être accordées par différents organismes pour financer des modifications de véhicules appartenant à des personnes en situation de handicap pour la conduite.

Aides financières pour l'équipement d'un véhicule pour une personne handicapée :

- Prestation compensatoire du handicap (PCH)
- Remboursement de l'assurance dans le cas où votre handicap est la conséquence d'un sinistre. Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter directement votre assureur.

Cette mention sur la carte grise peut également permettre d'être exonéré d'un éventuel malus écologique.



A noter qu'un véhicule aménagé après son achat doit être déclaré à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) afin d'obtenir la mention « handicap » sur sa carte grise.

Exonération malus écologique

Comme on peut le lire dans le sujet précédent, les handicapés bénéficient de l'exonération d'un éventuel malus écologique lors de l'achat d'un véhicule. En effet, les contraintes liées à l'adaptation du véhicule peuvent amener à porter son choix sur un modèle ou une cylindrée soumis à un malus. Pour obtenir cette exonération, il faut joindre à la demande de carte grise :

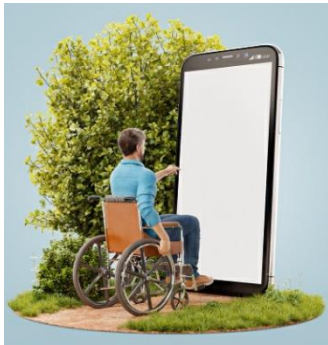
- la carte mobilité inclusion ou carte d'invalidité,
- le livret de famille,
- le dernier avis d'imposition.

Sachez cependant qu'il est toujours possible de se faire rembourser à posteriori si le malus a été déjà réglé (par expérience personnelle, ça prend simplement un peu de temps).

Pour en savoir plus cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.carte-grise.org/exoneration-malus-handicape.php>

Handicap : un site d'information coconstruit avec les personnes concernées



La secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées, Sophie Cluzel, a installé le 10 décembre le comité des parties prenantes de la plateforme « [Mon parcours handicap](#) ». Objectif ? Renforcer la « co-construction » de ce site lancé par anticipation en mai dernier par la Caisse des dépôts et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et dont la création est inscrite dans la proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, en cours de discussion au Parlement. Actuellement, la plateforme propose des informations sur les droits des personnes ainsi que des contenus spécialisés sur l'emploi et la formation professionnelle et a vocation, à terme, à devenir « *le site public de référence pour les personnes en situation de handicap et leurs proches* », explique la secrétaire d'État.

Le comité des parties prenantes, composé d'associations du secteur, de conseils départementaux et d'acteurs institutionnels, se réunira deux fois par an pour échanger sur le programme de travail, débattre des priorités, des contenus et des services à développer. En outre, « *ses membres seront consultés ponctuellement à l'occasion de la conception d'une brique thématique ou sur des évolutions de la plateforme* », précise Sophie Cluzel.

Adresse du site : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>



Colis de Noël

Les colis de Noël sont arrivés ou en cours de livraison. Un grand merci à la Fondation Ferrasse/FFR et à son Conseil d'Administration, sans oublier le "sélectionneur" de produits, Philippe CUBAYNES.

Les festivités de Noël et de Fin d'Année s'en trouveront ainsi un peu moins moroses.

Portez-vous bien et prenez soin de vous !

Bonnes Fêtes !

Rédaction : Bernard HOURSANGOU

